



Nancy, le 3 décembre 2025

à Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale de
Meurthe-et-Moselle

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Ce mercredi 3 décembre, les directrices et directeurs d'école du département ont reçu un courriel de l'IEN-A concernant l'organisation des ESS en cas d'absence ou d'indisponibilité des enseignants référents. Cette sollicitation, telle qu'elle est formulée, est pour le SE-Unsa 54 inacceptable.

Demander aux directrices et directeurs d'assumer des missions dévolues aux ERSEH constitue un glissement de tâches hors cadre, sans formation préalable, sans temps supplémentaire dédié et sans garantie juridique. Alors que les collègues peinent déjà à exercer conjointement leurs missions d'enseignement et de direction, il ne peut leur être demandé de porter une responsabilité supplémentaire qui ne relève ni du référentiel métier ni des fiches de poste existantes.

Les directions assurent déjà la mise en œuvre du PPS, les réunions éducatives, le lien avec les familles et le suivi pédagogique. Elles n'ont pas à se substituer à l'enseignant référent dont les missions nécessitent une formation spécialisée, des habilitations, ainsi qu'un accès à des outils et données sensibles auxquels les directeurs n'ont pas accès.

Au-delà de l'incohérence fonctionnelle, cette délégation comporte un risque juridique majeur : que se passera-t-il si des parents se retournent contre une direction d'école à la suite d'une ESS menée sans référent compétent ? Nous ne pouvons laisser les personnels exposés et fragilisés.

Nous tenons à rappeler que si les ERSEH ne sont pas devant élèves, cela ne signifie pas qu'ils seraient remplaçables par n'importe quel personnel. Leur absence doit être anticipée et remplacée, faute de quoi c'est tout le dispositif « école pour tous » qui se grippe. Pallier ce manque par les directions n'est pas une solution, mais un déplacement du problème.

Le SE-Unsa a déjà déposé en début d'année une alerte sociale au sujet de la surcharge de travail des directions. Nous avons également alerté lors du dernier CDEN Madame Loire sur les difficultés grandissantes des charges de la direction liées à une « école pour tous » qui ne dispose pas des moyens nécessaires pour fonctionner correctement.

Ajouter une mission supplémentaire aux directrices et directeurs va à rebours des constats que vous avez vous-même entendus.

Nous vous demandons donc de revoir sans délai les modalités d'application du protocole transmis, et de garantir aux directrices et directeurs qu'aucune ESS ne pourra être placée sous leur responsabilité en lieu et place de l'ERSEH.

Dans l'attente de votre retour, Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma considération respectueuse mais déterminée.

Adeline GIOVANELLA

Secrétaire départementale du SE-UNSA 54